

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GERS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUPPE-VIOLLES
32110**

Séance du 15 décembre 2014
Numéro de délibération : 15122014_25

L'an deux mille quatorze
Et le quinze du mois de décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Jean-Pierre ETTORI-DABAT, Maire

Présents : Yves François KRAWCZYK, Joël LAFFITTE, David LACOSTE, Jean-Paul LACOSTE, Caroline VINCENT, Michel DUFAU, Bernard TAILLEFER, Sylvie DAUGA, Marie-José CARRERE

Absents :
Excusé : Thierry BODARD

A été nommée secrétaire :
Sylvie DAUGA

Objet de la délibération :
ADOPTION DES REGLEMENTS DES DEUX CIMETIERES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement municipal des deux cimetières de la commune de LUPPE-VIOLLES ainsi que le règlement de l'espace cinéraire. Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance des règlements, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- Accepte les deux règlements présentés

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre ETTORI-DABAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 16/12/2014
Publication du : 16/12/2014
Notification du : 16/12/2014

